

DÉPARTEMENT  
DU VAL D'OISEARRONDISSEMENT  
DE  
PONTOISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CANTON DE  
L'ISLE-ADAM

VILLE DE L'ISLE-ADAM

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

### Séance du : Vendredi 15 décembre 2023

#### CONVOCACTION

Date : 8 décembre 2023

Affichée le : 8 décembre 2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 33

Présents : 28

Votants : 33

Pouvoirs : 5

Absent : 0

#### LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Affichée et mise en ligne le :

22 décembre 2023

#### DÉLIBÉRATION MISE EN LIGNE SUR

LE SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi quinze décembre à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Sébastien PONIATOWSKI, Maire de L'Isle-Adam.

**Etaient présents :** Mme Julita SALBERT – M. Michel VRAY – Mme Claudine MORVAN LE BREC'H – M. Joël MOREAU – Mme Agnès TELLIER – Mme Aurélie PROCOPPE – M. Morgan TOUBOUL – Mme Armelle CHAPALAIN – M. Jean-Dominique GILLIS – M. Alphonse PAGNON – Mme Sylvie BRIÈRE – Mme Carole BOULANGER – M. Gérard BRUNEL – Mme Annie PARAGE – Mme Nathalie GEORGE-GOURET – M. François RAMPON – Mme Virginie GRANTE – M. Loïc LEBALLEUR – M. Michel GINOUX – Mme Danièle DEBOUT-LEBLANC – M. Rodolphe MIET – Mme Sophie ALEXANDRE-CARBON – M. Julien DOLFI – Mme Sophie GUILHAUME – Mme Carine PELEGRIN – M. Edwin LEGRIS – Mme Claudine MULLER.

#### Absents représentés

M. Bruno DION .....Pouvoir à Mme Armelle CHAPALAIN

M. François DELAIS .....Pouvoir à Mme Julita SALBERT

M. Thierry MALHERBE .....Pouvoir à M. Rodolphe MIET

Mme Gaëlle DEMARS .....Pouvoir à Mme Sophie GUILHAUME

Mme Cécile PIGNOL.....Pouvoir à Mme Nathalie GEORGE-GOURET

**Secrétaire de séance :** Mme Julita SALBERT

Délibération : n° 2023-12-20

### **OBJET : CONTRIBUTION AUX DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT À L'ÉCOLE NOTRE-DAME POUR L'ANNÉE 2023-2024.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le Code de l'Education et les articles L 442-5 et suivants.

Considérant que la commune est tenue de participer aux dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association avec l'Etat présentes sur son territoire et pour les élèves qui y sont domiciliés.

Considérant que chaque année l'Union des Maires du Val d'Oise présente le prix moyen départemental par élève des charges de fonctionnement des écoles publiques afin de permettre aux communes Val-d'Oisiennes d'effectuer le calcul de la participation.

Considérant qu'une liste des élèves habitants L'Isle-Adam et inscrits pour l'année 2023/2024 à l'école Notre-Dame a été tenue à jour.

Considérant qu'ainsi la commune se doit de participer pour cette année scolaire aux frais de scolarité des enfants Adamois, 42 enfants Adamois en maternelle et 101 enfants Adamois en élémentaire.

Après avis de la Commission des Finances en date du 5 décembre 2023.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur.

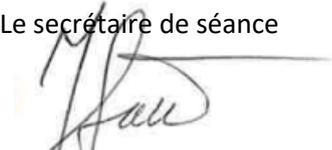
**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **accepte** le versement de la contribution obligatoire de la Ville à hauteur de 81 794,93€ aux frais de fonctionnement de l'Ecole Notre-Dame, prévu au compte 6558 du budget 2024.

Pour extrait certifié conforme,

 Le Maire,  
  
**Sébastien PONIATOWSKI**

Le secrétaire de séance

  
**Julita SALBERT**